



## 16ème législature

<b>Question N° : 484</b>	De <b>M. Jean-Jacques Gaultier</b> ( Les Républicains - Vosges )	<b>Question orale sans débat</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >établissements de santé	<b>Tête d'analyse</b> >Avenir des urgences et du Smur de Vittel	<b>Analyse</b> > Avenir des urgences et du Smur de Vittel.
Question publiée au JO le : <b>09/01/2024</b> Question retirée le : <b>30/01/2024</b> ()		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier interroge Mme la ministre de la santé et de la prévention sur son intention de réaffirmer clairement son soutien, comme ses prédécesseurs, aux services des urgences et Smur qui doivent fonctionner 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. « Nous ne laisserons ni fermer, ni péricliter, ni abîmer les urgences et le Smur de Vittel », déclarait Olivier Véran lors d'une réponse à une question orale en avril 2023. Un scanner avait aussi été accordé sur le site de Vittel pour 2023. Une fermeture même partielle ne permettrait plus une prise en charge en 30 mn des patients pour 150 communes et 45 000 habitants en territoire rural et induirait par effet domino un risque d'indisponibilité des structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) vosgiennes et du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Qui prendrait la responsabilité d'une telle décision ? Qui assurerait la sécurité des habitants du secteur de Vittel ? Il lui demande quand le scanner sera enfin disponible à Vittel pour renforcer la sécurité et l'attractivité des urgences.